

# Axe 6 : Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources



Objectif	Fiche action	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Qualité de l'air	Gouvernance	Adaptation	Économie circulaire
VI.A Accompagner la mise en place d'un système alimentaire local de qualité	37. Développer et pérenniser le Charte Qualité Proximité du Pays du Mans	●	●	●	●	○	●
	38. Mettre en oeuvre le Projet Alimentaire Territorial de la métropole	○	○	○	○	○	●
VI.B Promouvoir et aider les entreprises dans la transition vers l'économie circulaire	39. Pérenniser les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale en cours et en développer de nouvelles	●	●	●	●	○	●
VI.C Réduire les déchets en accompagnant l'évolution des modes de consommation	40. Inscrire le territoire dans la continuité des programmes de prévention des déchets	●	●	○	●	○	●
VI.D Améliorer la valorisation des déchets produits	41. Optimiser la gestion des déchets ménagers	○	●	●	●	○	●
VI.E Améliorer la gestion de l'eau et son accessibilité	42. Améliorer la sécurisation de la ressource en eau en quantité et qualité	○	○	○	○	●	●



## Développer et pérenniser la charte Qualité Proximité du Pays du Mans

**Axe VI - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources**

**Objectif VI.A - Accompagner la mise en place d'un système alimentaire local de qualité**

### Contexte et enjeux

Le développement des circuits alimentaires de proximité permet de :

- préserver voire développer les espaces agricoles sur notre territoire périurbain,
- diversifier les activités des exploitants agricoles,
- développer l'économie locale (non délocalisables),
- favoriser l'accès aux produits locaux,
- créer du lien social entre la population et les agriculteurs,
- construire de nouvelles relations ville-campagne en respectant l'environnement,
- répondre à un enjeu pédagogique (sensibilisation à l'origine et la saisonnalité des produits auprès des plus jeunes mais également des agents et élus des collectivités, au gaspillage alimentaire, à la gestion des déchets, aux questions de transports...).

Depuis 2013 le Pays du Mans a mis en place une Charte Qualité Proximité afin de créer un réseau de professionnels favorisant le développement des circuits alimentaires de proximité.

Une centaine d'acteurs (agriculteurs, transformateurs, restaurants collectifs et commerciaux) adhèrent d'ores et déjà à la démarche, cependant il reste encore de nombreux acteurs à impliquer et les adhérents actuels doivent être soutenus dans leur recherche permanente de progression.

### Sous-action

1. Déploiement de la Charte Qualité Proximité sur le territoire ([www.qualite-proximite.com](http://www.qualite-proximite.com)) (avec ingénierie dédiée à l'animation).

- développer la part de produits locaux au sein de la RHD
- développer la part de produits sous signe officiels de qualité (SIQO : Label Rouge, AB, AOC...)
- encourager la communication et la valorisation des bonnes pratiques
- accompagner la mise en œuvre de pratiques environnementales (glanage, gaspillage alimentaire, réduction des emballages, compostage, produits d'entretien ecolabélisés, gestion de l'eau...)
- encourager les actions pédagogiques (sur les thématiques liées à la charte : approvisionnement local, SIQO, actions environnementales...)



### Gouvernance

Le comité de suivi est coordonné par le Pays du Mans et se réunit 4 fois par an pour étudier les demandes d'adhésion et de progression dans la démarche. Le comité se compose de : élus, membres du conseil de développement.

Une assemblée générale est organisée 1 fois par an et réunit tous les partenaires et adhérents.

Par ailleurs, des visites et des réunions techniques sont proposées aux adhérents.

### Territoire d'application

Pays du Mans

### Pilotage technique

Pays du Mans (chargée de mission LEADER et économie circulaire)



### Partenaires associés

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe, CCI, CMA, Conseil de Développement du Pays du Mans, Département de la Sarthe

### Cibles prioritaires

Agriculteurs, transformateurs, restaurants collectifs et commerciaux.

### Budget prévisionnel

1 ETP (temps de travail chargée de mission Leader et économie circulaire)

### Indicateurs

- Nombre d'adhérents charte



## Mettre en oeuvre le Projet Alimentaire Territorial sur la métropole (PAT)

**Axe VI - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources**

**Objectif VI.A - Accompagner la mise en place d'un système alimentaire local de qualité**

### Contexte et enjeux

- Délibération du Conseil Communautaire relative à la Métropole Agricole (12 octobre 2017)
- Objectifs visés notamment :
  - le développement des circuits courts alimentaires,
  - le développement des productions alimentaires de qualité,
  - le développement de l'agriculture biologique, des filières sous labels et signes de qualité,
  - le maintien et développement de l'agriculture péri-urbaine, en identifiant les besoins fonciers dédiés à cette économie,
  - une offre en produits alimentaires de qualité pour les publics en précarité,

### Sous-actions

1. Développer les circuits de proximité et les liens « producteurs-consommateurs »
2. Maintenir la valeur ajoutée sur le territoire et accompagner l'efficacité économique
3. Encourager les pratiques éco-responsables de production et de consommation
4. Anticiper les cessations d'activité, installer et maintenir des producteurs sur le territoire
5. Eduquer à l'alimentation « responsable », au « bien manger »



### Territoire d'application

Le Mans Métropole

### Pilotage technique

Le Mans Métropole

### Partenaires associés

La Chambre d'agriculture de la Sarthe, Le Pays du Mans, Le Pôle d'Excellence et d'Innovation en Agriculture Métropolitaine, Le Mans Evènements, Le Mans Développement, les chambres consulaires et les associations agricoles

### Cibles prioritaires

Consommateurs, Agriculteurs, Professionnels de la restauration et de la distribution

### Budget & planning prévisionnel

- Budget : 36 000 € par an
- Planning prévisionnel : 2020 - 2023

### Indicateurs de suivi

- Suivi du secteur agricole
- Suivi du PAT



## Mettre en oeuvre le Projet Alimentaire Territorial sur la métropole



**Axe VI - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources**

**Objectif VI.A - Accompagner la mise en place d'un système alimentaire local de qualité**

### Détail des sous-actions

#### 1. Développer les circuits de proximité et les liens « producteurs-consommateurs »

- o Doter le territoire d'outils pour les filières
- o Développer le numérique
- o Créer un "pôle gourmand" en centre ville
- o Dynamiser les marchés de plein vent
- o Développer les produits locaux chez les commerces de proximité, les Grandes et Moyennes Surfaces

#### 2. Maintenir la valeur ajoutée sur le territoire et accompagner l'efficacité économique

- o Développer l'agriculture urbaine et péri-urbaine
- o Créer du revenu agricole par la diversification des activités
  - Structuration de la filière « Bois énergie »
  - Soutien à la filière de méthanisation
  - Développement du solaire photovoltaïque
  - Développement de la vente à la ferme et des circuits de proximité
  - Développement et accompagnement des magasins de producteur
  - Structuration et maillage du territoire pour assurer une présence équilibrée sur l'ensemble du territoire

#### 3. Encourager les pratiques éco-responsables de production et de consommation

- o Accompagner les fermes pour qu'elles adaptent leur système de production vers moins de produits phytosanitaires
- o Accompagner le développement de l'agriculture biologique
- o Expérimenter les consignes de bouteilles et d'emballage
- o Poursuivre les actions engagées sur le gaspillage alimentaire et les circuits solidaires
- o Pousser plus loin les pratiques éco-responsables de la cuisine centrale du Mans et des cantines communales

#### 4. Anticiper les cessations d'activité, installer et maintenir des producteurs sur le territoire

- o Instaurer à terme d'un périmètre de protection d' Espaces Agricoles et Naturels (PEAN)
- o Créer et suivre un observatoire du foncier agricole mobilisable en péri-urbain
- o Renforcer la transmission et l'installation d'exploitations agricoles en péri-urbain
- o Créer un kit d'accueil

#### 5. Eduquer à l'alimentation « responsable », au « bien manger »

- o Encourager une alimentation de qualité pour tous
- o Développer les visites à la ferme des jeunes enfants
- o Soutenir le développement d'espaces de productions "partagés" ou "citoyens"



## Pérenniser et développer les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale

**Axe VI - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources**

**Objectif VI.B - Promouvoir et aider les entreprises dans la transition vers l'économie circulaire**

### Contexte et enjeux

L'EIT s'inspire du fonctionnement cyclique des écosystèmes naturels. Sur notre territoire, nous essayons de traduire ce mode de fonctionnement par une organisation inter-entreprises avec des partages d'infrastructures, d'équipements, de services ou de matières.

Le Pays du Mans a initié avec ses partenaires des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur ses 4 intercommunalités dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC). Les retours d'expériences nationaux montrent que les démarches d'EIT ont besoin d'être accompagnées au minimum 6 ans avant d'être matures. De ce fait, il est indispensable de poursuivre l'accompagnement de ces démarches au côté des entreprises si l'on souhaite les pérenniser et les faire évoluer.

Le Pays du Mans et le Centre d'Etude et d'Action Sociale (CEAS) ont initié une coopération avec les territoires voisins sarthois sous forme d'un groupe de travail qui se réunit 3 fois dans l'année pour échanger sur nos retours d'expériences et nos besoins en EIT.

### Sous-actions

1. **Dédier un ETP à l'animation des démarches d'EIT**
2. **Accompagner les démarches d'EIT dans la création de leur modèle économique**
3. **Accompagner la concrétisation des synergies de mutualisation et de substitution**
4. **Favoriser les synergies entre les entreprises classiques et les acteurs de l'ESS**
5. **Développer de nouveaux partenariats avec les Clubs d'entreprises de Le Mans Métropole**

### Gouvernance

Le Pays du Mans prévoit de dédier un binôme élu-technicien référent sur la thématique. Le technicien du Pays du Mans a pour rôle de coordonner la mise en place des démarches et d'organiser les réunions de travail avec les comités de pilotage. Cette instance est composée de la CCI, des services de développement économique et environnement, des intercommunalités, du CEAS et des Clubs d'entreprises.

### Territoire d'application

Le Pays du Mans

### Pilotage technique

1 chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans pour la coordination, 1 chargée de mission économie circulaire à la CCI pour l'animation, les techniciens responsables du développement économique et de l'environnement de l'intercommunalité pour la mise en place de certaines synergies, 1 chargée de mission au CEAS pour les synergies en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

### Partenaires associés

ADEME (financier), clubs d'entreprises, service communication des intercommunalités, club de l'ESS, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture

### Cibles prioritaires

Les 4 démarches en cours

### Budget & planning prévisionnel

Temps humain : 1 ETP pour la coordination et l'animation des démarches répartis entre le Pays du Mans et la CCI, le temps de travail des techniciens des intercommunalités ainsi que de la chargée de mission du CEAS

Dépenses de communication

1. Pérenniser l'animation (début 2020)
2. Créer un modèle économique (à partir de juillet 2019)
3. Concrétiser les synergies (en continu)
4. Créer des synergies ESS/entreprises classiques (en continu)
5. Développer de nouveaux partenariats (à partir de fin 2020)

### Indicateurs de suivi

- Nombre de synergies créées
- Nombre d'entreprises mobilisées dans la démarche



## Inscrire le territoire dans la continuité des programmes de prévention des déchets

**Axe VI - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources**

**Objectif VI.C - Réduire les déchets en accompagnant l'évolution des modes de consommation**

### Contexte et enjeux

Le Pays du Mans et Le Mans Métropole ont adopté en 2011 un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). Ils ont permis de réduire de 10 % la production d'ordures ménagères en 5 ans. Dans la continuité de ces programmes, le Pays du Mans a été labélisé en 2016 Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet ce qui lui a permis de mettre en place un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC). Le programme d'actions du CODEC a pour objectifs de déployer des démarches d'écologie industrielle et territoriale (ÉIT) avec les entreprises, de réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA) de 3 % en 3 ans et de valoriser 97 % des déchets produits sur le territoire. Le CODEC prenant fin au 1er trimestre 2020, il est nécessaire que les collectivités ayant la compétence collecte ou traitement des DMA puissent mettre en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDPMA). Le PLDPMA permettra de se conformer à la réglementation en vigueur et de poursuivre et développer les actions initiées dans le CODEC.

Par ailleurs, le Pays du Mans sera attentif à la présentation prochaine du référentiel économie circulaire de l'ADEME et pourra projeter de le mettre en œuvre afin d'établir un état des lieux, proposer des actions et évaluer sa performance en économie circulaire.

La réduction des déchets permettra de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur déchet et de préserver les ressources naturelles épuisables.

### Sous-actions

- 1. Agir sur l'éco exemplarité des collectivités (commande publique responsable, systématiser le tri des déchets dans les bâtiments publics des collectivités,...)**
- 2. Sensibiliser et communiquer sur la réduction des déchets des habitants**
- 3. Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire du champ à l'assiette (en lien avec l'action 37)**
  - Éviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
  - Mettre en place des actions favorisant la consommation responsable (couches lavables - label événement écoresponsable, annuaire des Répar'acteurs...)

### Gouvernance

La chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans coordonnera la mise en œuvre des actions avec les techniciens référents dans les intercommunalités. Les élus des commissions environnement du Pays du Mans et des intercommunalités proposeront aux instances de décisions de valider la mise en place des actions retenues. L'élaboration du PLDPMA et son suivi nécessiteront la réunion de comités de pilotage composés d'acteurs locaux institutionnels et associatifs parties prenantes de la prévention des déchets du territoire.



### Territoire d'application

Pays du Mans

### Pilotage technique

chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans, responsable réduction des déchets et tri sélectif de Le Mans Métropole et techniciens en charge de l'environnement dans les intercommunalités

### Partenaires associés

communes, associations locales, chambres consulaires - université - ADEME

### Cibles prioritaires

Habitants et collectivités

### Budget & planning prévisionnel

1 ETP pour la coordination des actions + dépenses de communication + petit investissement  
Toutes les sous actions seront mises en place en continu

### Indicateurs de suivi

- Évolution des tonnages déchets par habitant et globaux par type de déchet
- Nombre de collectivités ayant engagé une action d'écoexemplarité
- Nombre de restaurant engagés dans l'antigaspi
- Nombre d'évènement labélisé « écoresponsable »



## Optimiser la gestion des déchets ménagers

**Axe VI - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources**

**Objectif VI.D - Améliorer la valorisation des déchets produits**

### Contexte et enjeux

Le service de gestion des déchets ménagers des collectivités est amené à évoluer pour se conformer à la réglementation tout en étant capable d'assurer une bonne maîtrise des coûts et un service de qualité. L'extension des consignes de tri, l'obligation de tri à la source et la valorisation des biodéchets (d'ici 2025), le développement de nouvelles filières responsabilité élargie des producteurs (REP), la volonté des partenaires financiers à travailler sur la tarification incitative, etc. sont autant de mesures qu'il convient de prendre en compte afin d'optimiser le service public de gestion des déchets ménagers. L'enjeu est d'adapter le service et les équipements dans le but de favoriser le réemploi, la réparation ainsi qu'assurer une meilleure captation des gisements des matières recyclables pour limiter l'épuisement des ressources naturelles.

### Sous-actions

1. Étudier et adapter les déchetteries actuelles (nouvelle génération en intégrant la réparation/réemploi/réutilisation, extension pour les nouvelles filières REP)
2. Étudier et optimiser les collectes (fréquence et conteneurisation)
3. Étudier la tarification du service
4. Étudier et délimiter le service public de gestion des déchets ménagers (part des déchets assimilés)
5. Étudier et mettre en place le tri à la source et la valorisation des biodéchets conformément à la réglementation

### Gouvernance

Les services déchets des Intercommunalités compétentes seront en charge de la mise en œuvre des actions.

La chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans pourra être sollicitée par les services déchets des intercommunalités pour organiser des groupes de travail à l'échelle du Pays et favoriser le partage d'expériences et la mise en œuvre d'actions communes.



### Territoire d'application

Pays du Mans

### Pilotage technique

Les responsables des services déchets des intercommunalités compétentes

### Partenaires associés

Pays du Mans - ADEME - CITEO - éco-organismes

### Budget & planning prévisionnel

- Temps de travail des agents en charge de la gestion des déchets des collectivités
- Frais d'études de faisabilité
- Investissement nécessaire pour la mise en place d'actions

L'ensemble des actions pourra se dérouler entre 2019 et 2025.

### Indicateurs de suivi

- coût global de la gestion des déchets en € HT par habitant
- Évolution de la quantité de DMA
- Évolution de la quantité de déchets réemployés
- Évolution de la quantité de déchets recyclés



## Améliorer la sécurisation de la ressource en eau en quantité et qualité

**Axe VI - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources**

**Objectif VI.E - Améliorer la gestion de l'eau et son accessibilité**

### Contexte et enjeux

Le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole s'attache à répondre à plusieurs enjeux liés au cycle de l'eau. Il s'agit en effet :

- de garantir l'alimentation en eau des habitants en quantité et en qualité suffisantes,
- de préserver et consolider les ressources en eau actuellement exploitées (procédés de traitement adaptés aux évolutions réglementaires et à la qualité de la ressource sur le site de production),
- de garantir un prix de l'eau juste et accessible pour tous,
- de protéger les milieux aquatiques.

Ce plan climat sera l'occasion de sensibiliser toutes les collectivités et les inciter à mettre en place les actions suivantes :

### Sous-actions

- 1. Sécuriser la production et l'alimentation en eau**
  - Création d'une réserve d'eau brute
- 2. Optimiser la distribution d'eau potable**
  - Poursuivre le renouvellement du réseau d'eau, mise en place d'un système de télé-relève des compteurs,
  - Mise en place d'une sectorisation du réseau
- 3. Optimiser les usages de l'eau**
  - Consommation liée à l'occupation des bâtiments publics, à l'entretien des espaces verts
- 4. Favoriser un accès à l'eau**
  - Aménagement des bords de rivière, implantation de fontaines en ville, aménagements de jeux d'eau

### Adaptation

Le Territoire est sujet aux risques d'inondations notamment fluvial (Sarthe et Huisne). De plus, les changements climatiques fragiliseront la ressource en eau (quantité) en période estivale. Cette action apparaît donc comme un moyen de s'adapter en sécurisant l'approvisionnement en eau de qualité, en permettant de rafraîchir les villes et les plus vulnérables tout en redonnant une place importante à l'eau dans l'espace public.



### Territoire d'application

Le Pays du Mans, EPCI membres du Pays du Mans

### Pilotage technique

Le Pays du Mans, EPCI membres du Pays du Mans

### Partenaires associés

### Cibles prioritaires

Les collectivités, les habitants

### Budget prévisionnel

À définir selon les projets

### Planning prévisionnel

À définir selon les projets

### Indicateurs de suivi

- Production annuelle et consommation annuelle d'eau potable
- Indice linéaire de perte